

13 mai, 2022

Re : Port de masques sanitaires

Suite aux recommandations des autorités de santé publique, le gouvernement a annoncé une réduction des mesures sanitaires appliquées dans les écoles. À compter du 14 mai, le port du masque de procédure ne sera plus obligatoire dans toutes les écoles du Québec.

Le port du masque ne sera plus obligatoire pour les élèves (y compris ceux de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle) ainsi que le personnel. Cette mesure est applicable en classe, lors des cours d'éducation physique et à la santé tenus à l'intérieur et/ou à l'extérieur, dans les aires communes, lors des déplacements, lors des activités parascolaires et lors du transport scolaire.

Veillez noter cependant que le choix de porter un masque demeurera à la discrétion de chaque individu et que, par conséquent, le port du masque sera autorisé dans les écoles et les centres pour ceux qui souhaitent continuer à le faire.

La Commission scolaire Western Québec continuera à distribuer des masques à ceux qui souhaitent en porter.

Toutes les mesures sanitaires Covid-19 seront maintenues dans nos écoles et nos centres jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.



George Singfield

Secretary General and Director of Corporate Services
Secrétaire général et directeur des services corporatifs

819-684-2336 #505001

1-800-363-9111 #505001

georgesingfield@wqsb.qc.ca

